

Envoi : 18/10/2016
Réception par le Préfet : 18/10/2016
Publication : 21/10/2016



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

**APPEL À PROJETS DU FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT (FSL)
POUR LA MISE EN OEUVRE DE L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL LIÉ AU
LOGEMENT (ASLL), L'AIDE À LA GESTION LOCATIVE (AGL) ET A LA LUTTE
CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE - ANNÉE 2017**

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS :

MM. BIHL, COUCHOT, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, GROFF, HELDERLE
M. HEMEDINGER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER,
MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP,
MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT,
MM. VOGT, WITH.

EXCUSES :

MM. ADRIAN, DELMOND, GRAPPE.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. BECHT donne procuration à Mme FUCHS.
M. HABIG donne procuration à M. STRAUMANN, Président du Conseil départemental.
M. HAGENBACH donne procuration à Mme MEHLEN-VETTER.
M. JANDER donne procuration à Mme DREXLER.

Le Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,
- VU la loi n° 90-449 du 31 mai 1990, dite loi BESSON, visant à la mise en œuvre du droit au logement, et notamment son article 6,
- VU le Code de la construction et de l'habitation, et notamment ses articles L. 365-1 et 3 et R. 365-1, 3 et 6,
- VU le Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées 2012-2016,
- VU le Règlement Intérieur du FSL du Haut-Rhin, approuvé par la Commission Permanente du Conseil Général du 11 avril 2014 et modifié par délibération du 10 juin 2016,

VU l'avis favorable de la 10^{ème} commission lors de sa réunion en date du 23 septembre 2016,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- approuve le recours à un appel à projets du FSL pour la mise en œuvre de l'accompagnement social lié au logement, l'aide à la gestion locative et à la lutte contre la précarité énergétique au titre de l'année 2017,

- approuve le cahier des charges y afférent et annexé à la présente délibération,

- approuve les montants des enveloppes réservées à chaque axe de projets qui seront prélevés sur le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL), sous réserve de confirmation de la participation du Département à ce fonds :

- | | |
|--|-----------|
| • Axe 1 : l'accompagnement social lié au logement individuel (ASLLi) | 232 492 € |
| • Axe 2 : l'accompagnement social lié au logement collectif (ASLLc) | 90 500 € |
| • Axe 3 : l'aide à la gestion locative | 92 560 € |
| • Axe 4 : la lutte contre la précarité énergétique | 38 200 € |

- autorise l'ouverture de l'appel à projets le 14/10/2016, les candidats ayant jusqu'au 30/11/2016 pour se positionner,

- donne délégation à la Commission Permanente pour la finalisation, la mise en œuvre et le suivi de l'appel à projets.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité